



GRANDE
CHANCELLERIE
DE LA LÉGION
D'HONNEUR



Paris, le 17 MARS 2025

Cabinet

Affaire suivie par :
Guillaume Boulanger
Chef de cabinet

guillaume.boulanger
@legiondhonneur.fr

Référence :
2025/GB/70

Monsieur le Président,

Vous avez appelé l'attention du grand chancelier de la Légion d'honneur, qui m'a chargé de vous répondre, sur votre souhait de voir cette distinction retirée à plusieurs personnes définitivement condamnées pour avoir commis des actes de harcèlement moral ayant entraîné le suicide de nombreux salariés de France Télécom.

Je vous confirme que cette affaire est actuellement en cours d'instruction et que la procédure se déroule conformément aux dispositions du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite.

Enfin, je vous précise que M. Louis-Pierre WENES et Mme Nathalie BOULANGER ne sont pas décorés dans les ordres nationaux et ne peuvent donc faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de cabinet

Guillaume BOULANGER

Monsieur Sébastien CROZIER
Président de la CFE-CGC Orange
10-12, rue Saint-Amand
75015 Paris